

indéfiniment, quand Mgr Suzor, de Nicolet, et Mgr Têtu, de Québec, semblèrent la clôre pour jamais, en établissant les droits de l'abbé, plus tard Mgr Marquis.

Mais voilà qu'en ces derniers temps, le nom de M. Harper a été remis en évidence. Lors des fêtes de l'inauguration de l'École Normale de Nicolet, chez les Soeurs de l'Assomption elles-mêmes, on a représenté une pièce dramatique, où il est pour le moins fortement insinué que M. Jean Harper est bien le fondateur de l'Institut de l'Assomption. De plus, les jeunes filles des couvents du diocèse de Nicolet ont entre les mains un ouvrage intitulé *Recueil sur diverses matières* — composé par les Soeurs de la Providence de Montréal — où se lit, à la page 151, cette affirmation, qui nous paraît plutôt étrange : “ 22. — Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge: Congrégation fondée à Nicolet, en 1853, par M. l'abbé Harper ”. Et, ce qui est encore plus significatif, le *Recueil* est enseigné par les Soeurs de l'Assomption elles-